

Agent d'attaque Adler
 Numero d'article: 17 00 06
 Buehler GmbH
 D-40599 Düsseldorf



Date d'émission: 15.11.2010, Révision: 15.11.2010

Page 1 / 5


1 Identification de la substance / préparation et de la société

Agent d'attaque Adler Numero d'article: 17 00 06

Utilisation: Solution d'attaque pour échantillon métallographique
Utilisation identifiée: aucun
Mode d'action: Voir l'information de produit.
Société: Buehler GmbH
 In der Steele 2
 D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
 Téléphone: 0800.89.73.71
 Télécopie: 0800.88.05.27
 Site internet: www.buehler.fr
 E-mail: info@buehler.fr

Téléphone en cas d'urgence: 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100
Compétent: Schroeder@chemiebuero.de

2 Dangers possibles

Dangers physico-chimiques: Voir le chapitre 10.
Autres dangers: aucun
Symbole de danger: 
 Corrosif

Phrases-R:
 R 34: Provoque des brûlures.
 R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
 R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 Composition / Informations sur les composants

Conc. [%]	Substance
10 - < 25	Chlorure d'hydrogène CAS: 7647-01-0, EINECS/ELINCS: 231-595-7 EU-INDEX: 017-002-01-X ECB-Nr.: GHS/CLP: Skin Corr. 1B, STOT SE 3, H314, H335 EEC: C, R34-37
10 - < 20	Chlorure de fer (III) CAS: 7705-08-0, EINECS/ELINCS: 231-729-4 EU-INDEX: ECB-Nr.: GHS/CLP: - EEC: C, R22-34
2,5 - < 5	Tétrachlorocuprate de diammonium CAS: 15610-76-1, EINECS/ELINCS: 239-690-5 EU-INDEX: ECB-Nr.: GHS/CLP: - EEC: Xi-N, R22-36/38-51/53

Commentaire relatif aux composants: Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Indications générales: Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation: Assurer un apport d'air frais.
 En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion: Appeler aussitôt un médecin.
 Ne pas faire vomir.
 Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Indications pour le médecin: Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié:	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié:	Jet d'eau.
Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion:	Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. Acide chlorhydrique (HCl).
Equipelement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection complet.
Indications complémentaires:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes:	Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection). Veiller à assurer une aération suffisante.
Mesures de protection de l'environnement:	Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Procédé de nettoyage:	Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7 Manipulation et stockage

Indications pour l'utilisation en toute sécurité:	Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:	Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir un sol résistant aux acides.
Indications concernant les stockages en commun:	Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage:	Conserver les récipients hermétiquement fermés. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Stockage à l'abri de la lumière.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques: Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Composants possédants une valeur limite d'exposition: (FR)

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
10 - < 25	Chlorure d'hydrogène / 5 ppm, 8 mg/m ³ , EU

Protection respiratoire:	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche combinée E-P2.
Protection des mains:	Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Protection des yeux:	Lunettes assurant une protection complète des yeux.
Protection corporelle:	Vêtement de protection léger en matière plastique.
Mesures générales de protection:	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Mesures d'hygiène:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement:	non déterminé

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	piquante
Valeur du pH:	1,9
Valeur du pH [1%]:	non déterminé
Point d'ébullition [°C]:	89
Point d'éclair [°C]:	non applicable
Température d'inflammation [°C]:	non applicable
Limite inférieure d'explosion:	non applicable
Limite supérieure d'explosion:	non applicable
Propriétés comburantes:	non
Pression de vapeur [kPa]:	non déterminé
Densité [g/ml]:	~ 1,28 (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]:	non applicable
Solubilité dans l'eau:	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]:	non déterminé
Viscosité:	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non déterminé
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Point de fusion [°C]:	-50
Auto-inflammation [°C]:	non applicable
Temp. de décomposition [°C]:	non applicable

10 Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses:	Réagit au contact des bases (lessives). Corrosif pour les métaux.
Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë:	non déterminé
Toxicité dermale aiguë:	non déterminé
Toxicité aiguë par inhalation:	non déterminé
Irritation oculaire:	non déterminé
Irritation primaire cutanée:	non déterminé
Sensibilisation:	non déterminé
Toxicité sub-aiguë:	non déterminé
Toxicité chronique:	non déterminé
Mutagénèse:	non déterminé
Toxicité sur la reproduction:	non déterminé
Cancérogénèse:	non déterminé
Expérience issue de la pratique:	aucun
Remarques générales:	La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.




12 Informations écotoxicologiques

Toxicité sur poissons:	non déterminé
Toxicité sur daphnies:	non déterminé
Comportement dans les compartiments de l'environnement:	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration:	non déterminé
Toxicité sur bactéries:	non déterminé
Biodégradabilité:	non déterminé
DCO:	non déterminé
DBO 5:	non déterminé
AOX-remarque:	Pas de réaction dangereuse connue.
2006/11/CE:	oui
Indications générales:	Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.


13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballage non nettoyé:	Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Catalogue européen des déchets (recommandé):	060102*

14 Informations relatives au transport

Classification selon ADR:	UN 3264 Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (Acide chlorhydrique, Chlorure de fer (III), en solution) 8 II
- Code de classification:	C1
- Etiquettes de danger:	
- ADR LQ	LQ22: 1 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6):	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (E)
Classification selon IMDG:	UN 3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Hydrochloric acid, Ferric(III) chloride solution) 8 II
- EMS	F-A, S-B
- Etiquettes de danger:	
- IMDG LQ	1 I
Classification selon IATA:	UN 3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Hydrochloric acid, Ferric(III) chloride solution) 8 II
- Etiquettes de danger:	

15 Informations relatives à la réglementation

Scénario d'exposition:	non déterminé
Rapport sur la sécurité chimique:	non déterminé
Classification:	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives communautaires.
Symbole de danger:	 Corrosif
Contient:	Chlorure de fer (III) Chlorure d'hydrogène
Phrases-R:	R 34: Provoque des brûlures. R 37: Irritant pour les voies respiratoires. R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases-S:	S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S 36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S 45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Caractéristique particulière:	aucun
PRESCRIPTIONS DE CEE:	1967/548 (2008/58, 30. ATP/ 31. ATP); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/EWG (2008/47/EG
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT:	ADR (2009); IMDG-Code (34. Amdt.); IATA-DGR (2010).
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Non déterminé.
Authorisation, TITRE VII:	non applicable
Restrictions, TITRE VIII:	non applicable

16 Autres données

Phrases-R (Chapitre 03):	R 22: Nocif en cas d'ingestion. R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 34: Provoque des brûlures. R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
Mentions de danger (Chapitre 03):	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Observer les restrictions d'emploi:	oui
VOC (1999/13/CE):	0%

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Copyright: Chemiebüro®